Études internationales



DONNELLY, Jack. *International Human Rights*. Boulder (Col), Westview Press, Coll. « Dilemmas in World Politics », 1993,222p.

Marie Guertin

Volume 25, Number 4, 1994

URI: https://id.erudit.org/iderudit/703398ar DOI: https://doi.org/10.7202/703398ar

See table of contents

Publisher(s)

Institut québécois des hautes études internationales

ISSN

0014-2123 (print) 1703-7891 (digital)

Explore this journal

Cite this review

Guertin, M. (1994). Review of [DONNELLY, Jack. *International Human Rights*. Boulder (Col), Westview Press, Coll. « Dilemmas in World Politics », 1993,222p.] *Études internationales*, 25(4), 833–835. https://doi.org/10.7202/703398ar

Tous droits réservés © Études internationales, 1994

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/



This article is disseminated and preserved by Érudit.

Il est significatif de constater que très peu de chapitres examinent la politique étrangère des États-Unis si l'on tient compte des écrits somme toute assez volumineux de Hoffmann dans ce domaine. Par ailleurs, les Relations Internationales sont abordées exclusivement du point de vue de l'approche institutionnaliste ou morale et éthique. En outre, nous nous attendions de voir dans ce Festschrift des analyses sur les rapports interétatiques de l'ordre international de l'aprèsguerre froide. Mais une chose est sûre: Hoffmann et ses collègues se rangent résolument contre le néo-réalisme; cette bifurcartion malencontreuse complique davantage la compréhension de la complexité évolutive de l'ordre international qu'elle ne l'explique avec la même intelligence que les thèses classiques du réalisme politique.

Dans ces mélanges historicopolitiques, le portrait de Hoffmann ressort clairement. C'est celui du penseur réaliste faisant valoir les fondements moraux et éthiques de la politique, et se distançant inlassablement d'un réalisme insoucieux du rôle que jouent les idéaux et les croyances dans les décisions politiques, et souvent emporté par le spectacle éblouissant de la lutte pour le pouvoir.

Onnig Beylerian

Centre d'études des politiques étrangères et de sécurité Université du Québec à Montréal

DROIT INTERNATIONAL

International Human Rights.

DONNELLY, Jack. Boulder (Col.), Westview Press, Coll. «Dilemmas in World Politics», 1993, 222p.

L'International Human Rights indique d'emblée le sujet d'étude de l'auteur sur les droits de l'homme à l'échelle internationale. C'est un examen de toute la période de 1945 à nos jours sur les différentes façons dont les États et les acteurs internationaux ont perçu l'idée des droits de l'homme et sur la manière dont ils les ont appliqués. L'approche et la méthode sont à la fois historique, politique, théorique et pratique. Plusieurs documents s'ajoutent, photos, croquis, statistiques, tableaux, un appendice sur la Déclaration universelle des Droits de 1948, un glossaire des termes et une chronologie des événements importants. Autre caractéristique, tous les chapitres couvrent une multitude de thèmes et de sous-thèmes qu'il est impossible d'évoquer ici dans leur ensemble. Notre objectif se limitera donc à présenter une image aussi fidèle que possible des principales analyses contenues dans l'ouvrage.

Au chapitre I, «Human Rights as an Issue in World Politics» (pp. 5-18), l'auteur affirme que les droits de l'homme dans les relations internationales ont été pratiquement ignorés avant 1945. Ils ne faisaient pas partie des agendas de la politique étrangère. C'est à partir du procès de Nuremberg qu'une attention réelle s'est développée avec l'institution de l'onu et la rédaction de la Charte universelle des Droits. Ainsi de 1948 à 1993, une importante évolution s'est accomplie dans ce domaine avec la création d'un Comité international des droits de l'homme à l'ONU et la formulation de nouvelles conventions. De même, il faut noter l'émergence d'Amnistie internationale et des Organisations non gouvernementales.

Le chapitre II, «Theories of Human Rights» (pp. 19-38), aborde la nature et la justification des droits de l'homme, en particulier comment, critiqués par Bentham, J.S. Mill et Marx, ils eurent Locke et Kant pour promoteurs. Suit une explication des articles de la Charte universelle des droits de l'homme, puis une discussion sur la «société des États», et la réaction de ces derniers face à l'application de ces articles dans la politique étrangère. Ce qui permet à l'auteur de présenter les trois modèles qu'il appelle respectivement statique, cosmopolite et internationaliste. On en vient ensuite au grand débat sur le fondement des droits, entre universalistes et relativistes

Le chapitre III, «The Domestic Politics of Human Rights: The Case of the Southern Cone» (pp. 39-55), brosse un bilan historique de la politique des droits de l'homme en Argentine, au Chili et en Uruguay, du début de la colonisation jusqu'aux années 80. C'est le récit concret d'effroyables violations de la personne humaine, accompagnées de tortures et de massacres par des régimes militaires et totalitaires. Mais l'auteur nous retrace aussi, en contrepartie, l'œuvre remarquable des ong qui ont défendu les principes comme les personnes, tout en contribuant à la chute des régimes de tortionnaires. Ce qui demeure toutefois très troublant, aux yeux de M. Donnelly, c'est l'impuissance des nouveaux régimes à châtier les tortionnaires

Le chapitre IV, «The Multilateral Politics of Human Rights» (pp. 57-97), examine le fonctionnement de la politique multilatérale des droits de l'homme au sein de l'ONU, du Comité

des Droits et des comités spéciaux, tant sur l'organisation internationale du travail que sur la discrimination raciale, l'Apartheid, le respect des femmes, que ce soit en Amérique latine, en Europe ou en Afrique. On suit le parcours compliqué de la procédure engagée à l'ONU contre les violations de tout genre dans les États concernés. De même, du côté d'Amnistie internationale et des ong. D'après M. Donnelly, une difficulté majeure demeure à l'ONU: comment soumettre les États aux réformes nécessaires sur les droits de l'homme lorsqu'ils invoquent, pour se défendre, le principe de souveraineté. Car seule, pour le moment, l'Europe s'est dotée de règles qui lui permettent de sanctionner les pays coupables.

Au chapitre v, «Human Rights and Foreign Policy» (pp. 99-132), l'auteur passe au peigne fin la politique des États-Unis à ce sujet en la comparant à celle des pays nordiques, de la Belgique, des Pays-Bas et du Canada, spécialement en Amérique latine et en Afrique de 1948 à 1992. Puis il passe en revue l'attitude de divers présidents américains pour découvrir que, mis à part peut-être MM. Carter et Bush, ils auraient assimilé la défense des droits de l'homme au combat contre le communisme. Ce qui les a conduits à protéger trop de régimes dictatoriaux pourvu qu'ils fussent anti-communistes. Les petites puissances au contraire auraient mieux saisi la valeur des droits de l'homme en eux-mêmes pour le Tiers-Monde.

Enfin dans un dernier chapitre, «International Human Rights in Post-Cold War World» (vi, pp. 133-163), M. Donnelly aborde l'évolution des droits de l'homme depuis 1989. Il y traite de l'idéologie et de l'intervention, du pouvoir et de l'indépendance, du nationalisme, de la libéralisation et de la démocratisation, des régimes protecteurs des droits et de l'économie. Il continue par des réflexions sur les rapports entre les droits humains et le nouvel ordre mondial : les grandes démocraties, dit-il, doivent accentuer leurs efforts pour l'instauration des droits dans le monde, notamment en Europe centrale et orientale, en Russie et en Afrique. Mais la partie n'est pas gagnée, car des turbulences s'annoncent à l'horizon.

C'est donc une contribution véritablement originale qu'apporte ce livre sur l'aspect international des droits de l'homme de 1945 à nos jours. Un souci de minutie et de sérieux traverse tous les chapitres. M. Donnelly a même réussi un tour de force en donnant un panorama aussi vaste que clair de l'évolution des idées et du travail accompli depuis 1948 par l'ONU, les ONG et Amnistie internationale. Il nous fait aussi voir comment les États, même démocratiques, ont souvent erré et manqué à leurs devoirs en la matière. Enfin il a bien souligné la lourdeur des procédures au sein de l'ONU, comme des Étatsmembres, à mettre en pratique la Charte qu'ils ont pourtant signée.

J'aurais sans doute personnellement quelques réserves sur telle ou telle assertion de l'auteur, en particulier sur l'histoire des droits de l'homme, qui me paraît avoir commencé beaucoup plus tôt qu'il ne le dit. En particulier, je suis surprise qu'il n'ait mentionné ni la Révolution française, ni le rôle de l'Église chrétienne. Ceci dit, je répète qu'il s'agit vraiment d'un très bon livre, dont l'utilité me paraît

très grande pour tous ceux qui s'intéressent à la question des droits de l'homme sous l'angle international.

Marie Guertin

Philosophie politique Université de Bordeaux III

Violence and Democratic Society: New Approaches to Human Rights.

SALMI, Jamil. London, Zed Books, 1993. 144p.

Existe-t-il un lien entre la violence et le capitalisme? À l'heure de la fin (annoncée) de l'Histoire et du capitalisme triomphant, ce court essai soutient que la violence joue un rôle essentiel au fonctionnement du système capitaliste. C'est cependant moins cette thèse que l'outillage conceptuel qui la sous-tend qui, selon nous, est la contribution réelle de cet ouvrage.

D'entrée de jeu, l'auteur propose une typologie des diverses formes de violence. Définie par l'auteur comme toute action évitable violant un droit de la personne ou empêchant la satisfaction d'un besoin fondamental, la violence peut être divisée, selon lui, en quatre types distincts. La violence directe désigne les atteintes délibérées à l'intégrité de la vie humaine (génocides, meutres, torture, etc.). La violence indirecte désigne les menaces à la survie humaine découlant d'omissions (inaction face à la faim, par exemple) ou d'interventions dans l'environnement naturel ou social. La violence répressive désigne la privation de droits fondamentaux autres que le droit à la survie et le droit à l'intégrité (droits sociaux, civils et politiques). Enfin, la violence d'aliéna-